



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2025/02/24/2 portant sur

### LE DEPOT DE CANDIDATURE EN GROUPEMENT DE LA CCINCA POUR LA LIAISON FERROVIAIRE DU TUNNEL DE LA BRASCA – MONACO

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur  
du 24 février 2025*

## PARTICIPANTS

Monsieur Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CHAUMIER Eric, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIN Christophe, MARIN Matthieu, MARIO Pierre, MARTINON Martine, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

***42 membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.***

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, FLORENCE Patrick, GAUTIER Philippe, GIBEAUD Richard, GOLDNADEL Franck, LABAT André, SABATIER Marion, SANTONI Lisa, SERVANT Lionel, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, DHOSTE Marie-Chantal, MESSIKA Cyril, PLUMION Nicolas, **Conseillers Techniques**



## ABSENTS

---

Monsieur Patrick AMOUSSOU-ADEBLE - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Messieurs MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué et NASSIF Anis – Trésorier, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DUMAS Philippe, GARCIA Philippe, LAYLY Eric, MANE Jean, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELLAERE Nicolas, DALBERA Renaud, EBEL Jean-Marie, IVALDI Dominique, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, GAROTTA Mathieu, LEMETAYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, MASSÉ Philippe, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, THEIS James, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, BEHAR Claire, CAMY César, CERAGIOLI Geneviève, FERRALIS Gérard, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAPIERRE Nathalie, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MOURET Bernard, PUY Michel, RAPIOR Blaise, ROUGET Sylvain, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques**



## EXPOSE PREALABLE

L'Etat de Monaco souhaite confier à un opérateur la mission de concevoir, réaliser, financer, exploiter et maintenir un système de transport comprenant :

- Un **parking** relai de 3 000 à 3 500 places, au lieu-dit « La Brasca » sur les communes d'Eze et de la Turbie, associé à une gare de voyageurs aux volumes nécessaires au remisage et à la maintenance des matériels roulants et à un équipement logistique ;
- Une **liaison souterraine** permettant de relier le site de « La Brasca » à Monaco et disposant d'une gare souterraine de voyageurs située dans Monaco, à créer entre l'îlot Charles III et la Place d'Armes ;
- Des **aménagement ou ouvrages** permettant d'accéder au parking relai, aux gares voyageurs et au volume de maintenance et de remisage des matériels roulants ;
- Des **équipements d'infrastructures et du matériel roulant** autonome, à définir avec un objectif capacitaire de 2 400 pphs dans un premier temps, extensible à 3 600 pphs.

Le planning prévu est le suivant :

- Dépôt de Candidature : 28/02/2025
- Choix des candidats retenus : Septembre 2025
- Remise de l'offre : Juin 2026
- Choix du candidat : Décembre 2026
- Phase travaux : 6 à 8 ans
- Phase exploitation : 10 à 15 ans

Le coût global des investissements est estimé à **1 200 000 000€ TTC**.

Le mode de dévolution est en cours de réflexion.

La participation de la CCINCA au sein du groupement dont le mandataire sera VINCI Concession est évalué à 20% à ce jour.

## VUS :

- L'avis d'appel public à candidature publié par l'Etat monégasque en date du 11 octobre 2024 relatif à la conception, la construction, le financement, l'exploitation et la maintenance d'un système de transport composé d'un parking au lieu-dit « La Brasca » sur les communes d'Èze et de La Turbie et d'une liaison expresse souterraine entre ce dernier et Monaco ;
- Le projet d'accord de groupement relatif à la conception, la construction, le financement, l'exploitation et la maintenance d'un système de transport composé d'un parking au lieu-dit « La Brasca » sur les communes d'Èze et de La Turbie et d'une liaison expresse souterraine entre ce dernier et Monaco ;
- L'article R 712-7-5° du Code de commerce ;
- L'article 122 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 03 février 2025.





## CONSIDERANT :

- ↳ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ↳ Que l'avis d'appel public à candidature publié le 11 octobre 2024 énonce que les candidats peuvent se présenter soit sous la forme d'une structure juridique unique, soit sous la forme d'un groupement et doivent déposer leur candidature avant le 28 février 2025 ;
- ↳ Qu'un projet d'accord de groupement relatif à la conception, la construction, le financement, l'exploitation et la maintenance d'un système de transport composé d'un parking au lieu-dit « La Brasca » sur les communes d'Èze et de La Turbie et d'une liaison expresse souterraine entre ce dernier et Monaco a ainsi été établi entre plusieurs investisseurs et prévoit que si l'offre du Groupement est retenue, celui-ci constituera, préalablement et en vue de la signature du Contrat de Projet, la Société de Projet sous la forme d'une société commerciale ;
- ↳ Que le Bureau a émis un avis favorable à ce projet lors de sa séance du 03 février 2025 ;
- ↳ Que conformément aux dispositions de l'article 122 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, le projet de création (...) d'une structure tierce prend la forme d'une délibération soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de la CCINCA ;
- ↳ Que conformément aux dispositions de l'article R712-7-5° du Code de commerce, les créations (...) de structure distinctes (...) sont exécutoires dès qu'elles ont été approuvées par l'autorité de tutelle.



**LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS DECIDENT**

- **D'INTEGRER** le groupement envisagé ci-dessus relatif à la conception, la construction, le financement, l'exploitation et la maintenance d'un système de transport composé d'un parking au lieu-dit « La Brasca » sur les communes d'Èze et de La Turbie et d'une liaison expresse souterraine entre ce dernier et Monaco ;
- **DE SIGNER** l'accord de groupement correspondant à ce projet, ainsi qu'un contrat d'interface précisant notamment la répartition des prestations et responsabilités entre le Groupement Concepteur-Constructeur et l'Opérateur ;
- **D'HABILITER** le Président ou toute personne désignée à cet effet, à signer tout acte permettant le dépôt de l'offre de candidature le 28 février 2025 ;
- **D'HABILITER** le Président ou toute personne désignée à cet effet, si l'offre est retenue, et en vue de la signature du contrat de projet, à discuter les termes de la société de Projet devant être créée ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

<b>Nombre d'inscrits :</b>	<b>62</b>	<b>Nombre de dépôts</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de participants au vote :</b>	<b>42 (quorum : 32, atteint)</b>		
<b>Nombre de votes exprimés :</b>	<b>39</b>		

---

**Abstention : 3    Contre : 0    Pour : 39**

Nice, le 24 février 2025

La secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO

